

Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 mai 2018 de M^{mes} et MM. Maria Casares, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Amanda Gavilanes, Christiane Leuenberger-Ducret, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano et Martine Sumi: «Pour un espace de quartier ou une Maison de quartier au Petit-Saconnex».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que, comme le rappelle le site internet de la Ville de Genève, «le quartier de Servette Petit-Saconnex s’est transformé de manière spectaculaire en cent ans. D’un secteur forestier et campagnard au XIX^e siècle, il est devenu un quartier dense qui abrite aujourd’hui plus de 15% de la population de la Ville»;
- la densification de ce quartier et la nécessité de bien accompagner ce développement;
- le besoin exprimé par les habitant-e-s d’une structure publique facilitant la cohésion sociale;
- la multitude d’associations du Petit-Saconnex désireuses d’installer des dynamiques entre elles et ayant exprimé à plusieurs reprises au Conseil municipal et au Conseil administratif le besoin d’un lieu pour faire cela;
- le manque de structure collective et l’absence de Maison de quartier ou d’espace de quartier au Petit-Saconnex;
- l’existence de la villa Dutoit mais son caractère inaccessible aux associations du quartier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier rapidement un ou plusieurs projets d’ouverture de structure de type maison ou espace de quartier dans le quartier du Petit-Saconnex.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis son entrée en fonction en juin 2020, le Conseil administratif a souligné la nécessité de doter le Petit-Saconnex d’une maison de quartier (MQ) ou d’un espace socioculturel. En effet, ce secteur ne bénéficie pas d’un tel lieu, et ce malgré plusieurs années de discussions.

Concernant plus spécifiquement la création de MQ à Genève, il convient de rappeler qu’elle est réglemētée par la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l’animation socioculturelle (LCLFASe).

L'article 2 de cette loi stipule notamment que «Dans un objectif général de prévention et de promotion de la qualité de vie, les centres sont chargés d'une action socio-éducative et socioculturelle: a) destinée aux enfants et aux adolescents; b) ouverte à l'ensemble de la population d'une commune ou d'un quartier». Le comité bénévole de l'association de la MQ est responsable juridiquement de la gestion financière et des ressources humaines de la structure ainsi que de la définition des priorités. Pour ce faire, il se réunit au minimum une fois par mois, en plus des séances des différents groupes de travail. Ce même comité est invité à être représenté à la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) ainsi que dans des organes de discussion inter-associations. Il doit aussi rendre des comptes à la Ville de Genève et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) – documents à remettre, rencontres annuelles, etc. –, selon les termes définis dans les conventions signées par les trois parties.

Au Petit-Saconnex, un grand nombre d'habitant-e-s souhaitent s'investir dans la vie de leur quartier. Il est toutefois important de parvenir à une unité de projet et de fédérer les multiples acteurs et actrices. C'est pourquoi, depuis mars 2021, des ateliers sont organisés par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et son mandataire Agorapublica pour accompagner les habitant-e-s jusqu'à la constitution d'une association ou d'un collectif et la définition du projet de MQ ou socioculturel, prévues pour l'automne 2021.

En parallèle, le DCSS a repris l'ensemble des pistes évoquées jusqu'à aujourd'hui dans l'optique d'identifier un lieu qui pourrait accueillir ce projet.

En totalité, une quinzaine de lieux ont été envisagés. Des pistes liées à de futurs plans localisés de quartier ont également été étudiées, mais leur échéance étant trop éloignée, d'autres solutions doivent être privilégiées.

S'agissant plus particulièrement des bâtiments de la ferme de Budé, le Conseil administratif a été informé que le Canton n'entend pas mettre à disposition celui qu'il possède. Quant au bâtiment appartenant à la Ville de Genève, il est utilisé pour les activités scolaires et parascolaires de l'école de Budé, qui accueille actuellement 402 élèves, dont 208 enfants au parascolaire de midi et 73 le soir. Il abrite des activités liées au programme scolaire (une salle de rythmique, un atelier du livre, une salle d'art visuel) et des locaux parascolaires. Ce bâtiment fait donc partie intégrante de l'école.

En raison de l'augmentation très importante des effectifs scolaires et parascolaires dans ce périmètre, il est prévu de transformer ledit bâtiment afin d'y déplacer le réfectoire qui se trouve aujourd'hui dans l'école, et cela dans le but d'accueillir davantage d'enfants pour les repas de midi et de créer des classes supplémentaires dans l'espace ainsi libéré dans l'école elle-même. Ces travaux sont essentiels et urgents pour permettre à la Ville de Genève d'assumer ses obligations légales en matière d'infrastructures scolaires et parascolaires.

A noter que les combles du bâtiment ne bénéficient que de très peu de hauteur sous plafond. Il n'est par conséquent pas envisageable d'y installer une MQ ou un espace socioculturel.

Le Conseil administratif s'engage à poursuivre ses efforts dans les mois à venir afin de mettre à la disposition des habitant-e-s du Petit-Saconnex un lieu pour créer une MQ ou un espace socioculturel permettant de déployer des activités et de renforcer la cohésion sociale.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos